

## ARRETE DU MAIRE

N° 2023-246

POLICE MUNICIPALE

Réf. : GG/CD

Objet : Entreprise DERRIEU – Autorisation circulation des Poids-Lourds – accès Chantier Rue du Cimetière – du 21 Août 2023 au vendredi 29 Décembre 2023.

Le Maire de la Commune de Châteaurenard,

**Vu** les articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1 à L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les articles L.411-1 à L.411-7, R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18, R 411-25 à R 411-28 du Code de la Route,

**Vu** l'article L 113-1 du Code de la Voirie Routière,

**Vu** l'arrêté du Maire N°2021-243 du 06 Décembre 2021 accordant délégation de fonction à M. CHAUVET Eric, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire pour la Sécurité – Prévention,

**Vu** la demande de travaux, formulée par l'entreprise DERRIEUR en date du 10 Août 2023,

**Considérant** les travaux de construction d'une résidence Rue du Cimetière – Ancienne Marbrerie Anastay,

**Considérant** que pour faciliter l'exécution de ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules,

### ARRÊTE :

#### ARTICLE 1 :

Afin de pouvoir accéder au chantier de construction situé dans la Rue du Cimetière les poids-lourds de l'entreprise DERRIEU emprunteront les axes suivants :

- Chemin de l'Arlésienne, Avenue Jean Moulin, Avenue de la 1<sup>ère</sup> D.F.L, Avenue Rhin et Danube, R.D 571.
  
- Du lundi 21 Août 2023 à 07H00 au vendredi 29 Décembre 2023 à 18H00.

#### ARTICLE 2 :